



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le lundi 28 octobre 2019

### Calamité agricole – Sécheresse 2019 Ouverture de la télédéclaration des demandes d'indemnisation

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), réuni le 16 octobre 2019, a donné un avis favorable à la reconnaissance de la calamité agricole pour les pertes sur les cultures fourragères liées à la sécheresse sur l'ensemble du département de l'Allier.

**Le dépôt des demandes d'indemnisation est possible uniquement par télédéclaration du 28 octobre 2019 au 29 novembre 2019.**

**Attention :** Il n'y aura qu'une seule période de déclaration des demandes d'indemnisation. Toutes les exploitations agricoles sinistrées doivent télédéclarer leur demande, même si elles n'étaient pas éligibles en 2018.

#### Pour accéder à la déclaration

Il est indispensable à tous les exploitants de se créer au préalable un compte sur le site <http://moncompte.agriculture.gouv.fr>.

La télédéclaration se fera ensuite sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> (rubrique : exploitation agricole / demander une indemnisation calamités agricoles) en se connectant avec l'identifiant (adresse mail) et mot de passe créés sur « moncompte ». Les animaux à déclarer sont les effectifs présents au 01/04/2019 et les ventes de 2018. Les éleveurs bovins recevront un document de l'établissement départemental de l'élevage (EDE) pour les aider à la télédéclaration.

#### Informations utiles

Cas particulier des changements juridiques : c'est l'exploitation en activité au moment du sinistre, au 1<sup>er</sup> avril 2019, qui doit effectuer la télédéclaration.

Le service de l'économie agricole de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que les organismes de conseils habituels restent à disposition des exploitants pour les accompagner dans leur télédéclaration.

**La DDT se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 70 48 77 51.**

### CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle  
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex  
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) - @prefet03